

# Comprendre les frais des fonds communs de placement

Lorsque vous investissez dans un fonds commun de placement, vous devez payer des frais intrinsèques destinés à couvrir une variété de coûts et de services, soit le ratio des frais de gestion (RFG). Le RFG est exprimé en pourcentage de l'actif total du fonds.

Le rendement que vous gagnez en tant qu'investisseur(se) est celui déclaré une fois que le fonds en a déduit le RFG.

## Décomposition du RFG

Le RFG comprend différents coûts associés aux activités du fonds.

**Frais de gestion :** Les frais de gestion couvrent les coûts de la société de fonds communs et des professionnels de placement qui décident comment et dans quels titres le fonds investira. Ces frais ne couvrant pas la rémunération de PFSL ou de votre représentant(e) qui vous offre des conseils et services financiers continus.

**Frais d'administration annuels à taux fixe :** Ces frais couvrent les frais d'exploitation engagés par le gestionnaire de fonds et ceux engagés directement par les fonds. Les services offerts par le gestionnaire de fonds comprennent le service de traitement des comptes des porteurs de part et le service à la clientèle, l'administration des fonds ainsi que les rapports juridiques, fiscaux et financiers. Les frais assumés directement par le fonds comprennent les charges relatives à la garde des valeurs, à l'audit, au dépôt des prospectus et à l'expédition du courrier ainsi que les frais relatifs au Comité d'examen indépendant des fonds.

**Autres coûts associés au fonds :** Ils comprennent les taxes applicables (p.ex. impôts sur les gains en capital), les intérêts, les coûts d'emprunt et toute autre nouvelle charge gouvernementale. Ces autres coûts associés au fonds sont minimes — pour Mackenzie, ils représentent en moyenne moins de 0,02 % du RFG.

**Taxes :** Des taxes sont payables sur les frais de gestion et certains frais d'exploitation du fonds et sont donc incluses dans le RFG.<sup>2</sup>

À DES FINS D'ILLUSTRATION SEULEMENT

<sup>1</sup> Représente le RFG d'un fonds PFSL typique.

<sup>2</sup> Les taux d'imposition applicables sont calculés en établissant la moyenne pondérée des taux d'imposition applicables aux provinces de résidence des investisseurs(ses) du fonds. Ainsi, pour calculer le RFG, un taux d'imposition supposé de 10,6 % a été utilisé, reflétant la composition actuelle des porteurs(ses) de Placement Mackenzie aussi bien dans les provinces à TVH que celles sans TVH. Le taux d'imposition réel peut différer.

<sup>3</sup> Mackenzie percevra et versera les commissions de vente de PFSL ou du (de la) représentant(e) en rachetant des parts des fonds à partir du compte de l'investisseur(se), selon un barème progressif fondé sur l'actif total de l'investisseur(se), jusqu'à un maximum de 1,5 %.

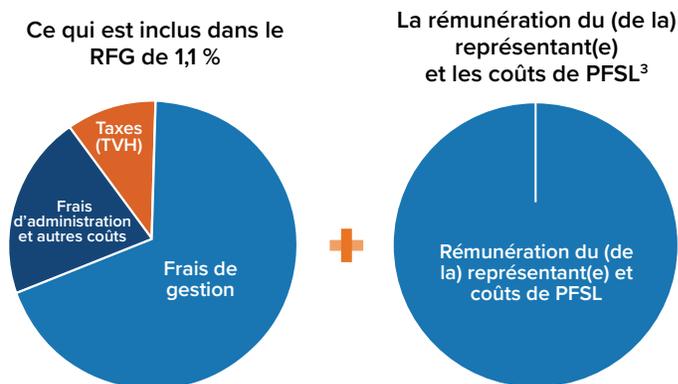
## EXEMPLE :

### Fonds affichant un RFG de 1,1 %

Le graphique suivant illustre la méthode de calcul des frais que vous payez, et ce à quoi ils servent.

Si vous aviez placé **5 000 \$** dans un fonds dont le RFG<sup>1</sup> est de **1,10%**, vous auriez payé **55 \$** en frais de gestion et autres frais pour l'année. Ces frais sont inclus dans le prix par part.

Vous auriez également payé votre représentant(e) pour les services qu'il (elle) vous fournit par le biais d'un rachat de parts, jusqu'à un maximum de **1,5 % (75 \$)**. Ce montant pourrait être inférieur, selon le montant des actifs que vous avez investis auprès de votre représentant(e).



## Frais totaux pour des actifs à investir de 5 000 \$

Frais	Pourcentage	Montant
RFG	1,1 %	55 \$
PFSL/rémunération du (de la) représentant(e)	1,5 %	75 \$
<b>Total</b>	<b>2,6 %</b>	<b>130 \$</b>

## La valeur des conseils augmente au fil du temps

Selon une étude novatrice, les ménages conseillés disposent d'environ deux fois plus d'actifs financiers que leurs homologues non conseillés, et cet avantage s'accroît avec le temps. Les études confirment que les Canadiens et Canadiennes qui se fient aux conseils pour guider leurs décisions financières font état d'un niveau de satisfaction élevé, font confiance à leur conseiller(ère) et lui attribuent le mérite de les avoir aidés à acquérir de meilleures habitudes d'épargne et d'investissement.<sup>4</sup>

### Différence dans l'actif financier des ménages attribuable aux conseils financiers<sup>5</sup>



Aucun conseil



**1,8 x**  
4 à 6 ans de conseils



**2,1 x**  
7 à 14 ans de conseils



**2,3 x**  
15 ans et + de conseils

### Les avantages que vous procure votre représentant(e)

- Une discipline en matière de placement qui sépare les émotions de vos placements
- Une expérience dans l'accompagnement à travers les différentes étapes de la vie et les différents cycles économiques
- La convenance des placements pour garantir le bon équilibre risque/rendement
- La valeur du temps, qui vous permet de vous concentrer sur votre carrière et votre famille
- L'efficacité fiscale grâce à des instruments d'épargne appropriés et à des produits fiscalement avantageux offerts par les sociétés de fonds
- Des recommandations qui peuvent vous mettre en contact avec d'autres prestataires de services financiers, par exemple des spécialistes en planification fiscale et successorale

### Les avantages que vous procure Placements Mackenzie

- Des compétences éprouvées au chapitre de la gestion de placements de professionnels de classe mondiale appuyés par une méthode de placement rigoureuse
- Une efficacité au niveau des coûts qui vous permet de faire des placements, aisément et à des coûts raisonnables, dans une vaste gamme de marchés et de titres canadiens et étrangers
- La souplesse liée au choix entre des placements initiaux ou des achats mensuels relativement peu élevés
- La liquidité qui vous permet de faire racheter vos actions rapidement aux prix courants (en acquittant les frais et charges dus au rachat) à n'importe quel moment
- La technologie qui vous fournit des renseignements précis et en temps opportun sur vos placements
- Des outils de placement et de planification financière pour vous et votre représentant(e) PFSL à [placementsmackenzie.com](http://placementsmackenzie.com).



<sup>3</sup>Source : Les perceptions des investisseurs canadiens quant aux fonds communs de placement et à l'industrie des fonds communs de placement, IFIC, 2016.

<sup>4</sup>Source : More on the Value of Financial Advisors. CIRANO (2020).

Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des commissions de vente et de suivi, ainsi qu'à des frais de gestion et autres. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs ne sont pas des placements garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement antérieur peut ne pas se reproduire.

Le contenu de cette brochure (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement, ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'assurer son exactitude et son intégralité, nous ne sommes aucunement responsables de son utilisation. Ces renseignements ne doivent être pris ni comme des conseils juridiques ni comme des conseils fiscaux, car la situation de chaque client(e) est unique. Veuillez consulter votre conseiller(ère) juridique ou fiscal(e) attitré(e).